

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de St-Côme-Linière
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Maryane Bélanger de la susdite municipalité,
(Secrétaire-Trésorière)

Que, lors de la séance régulière du Conseil qui se tiendra lundi, le 9 juillet 2018, à compter de 19 h 00, au 1375, 18^e Rue à St-Côme-Linière, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogations mineure suivante :

DÉROGATION MINEURE – DANY COUTURE 4 891 149, 1250 1^{ERE} AVENUE OUEST

Nature et effets

Une dérogation mineure afin de permettre d'implanter sa remise à 1 mètre de la ligne au lieu de 2 mètres.

Identification du site concerné

Lot no 4 891 149, cadastre du Québec, 1250 1^{ère} Avenue

DÉROGATION MINEURE – PIERRE DUMAS 3 747 583, 1990 RANG SAINT-JOSEPH

Nature et effets

Une dérogation mineure afin de construire un garage à une hauteur de 24 pieds. Le règlement stipule que le garage ne doit pas excéder le bâtiment principal (16 pi). Le garage excédera de 8 pi le bâtiment principal.

Identification du site concerné

Lot no3 747 583, cadastre du Québec, 1990 Rang Saint-Joseph

Lors de cette séance, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à les demandes ci-haut décrites.

DONNÉ à St-Côme-Linière ce 21^e jour du mois de juin 2018.

Maryane Bélanger
Secrétaire-trésorière / Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Maryane Bélanger, secrétaire-trésorière, résidente à St-Georges certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 8h30 et 16h30, le 21^e jour du mois juin 2018, à chacun des endroits suivant, savoir : Église, Hôtel de Ville, Caisse populaire Desjardins du Sud de la Beauce.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21^e jour du mois de juin 2018.

Maryane Bélanger
Secrétaire-trésorière / Directrice générale